

Le projet de Zone de Développement Eolien (ZDE)

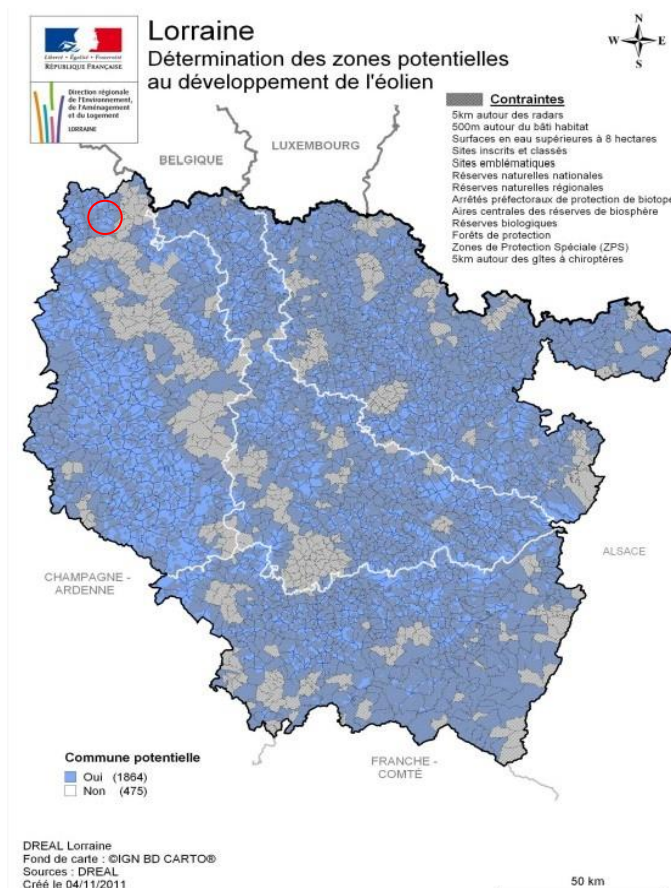
Les ZDE ont été créées à la suite de la loi POPE du 13 juillet 2005. Elles ont pour but de favoriser l'insertion des projets éoliens sur les territoires ; elles sont instruites par la DREAL et acceptées ou non par le Préfet de département. Tout projet se situant dans une ZDE peut bénéficier de l'obligation d'achat par EDF au travers d'un Contrat d'Obligation d'Achat (CODOA). La Communauté de communes de Stenay est largement impliquée dans ce processus et occupe une place prépondérante quant à son lancement et son acceptation locale.

Le Schéma Régional Eolien de la Lorraine (SRE)

Le Schéma régional Eolien de la Lorraine est en cours d'élaboration par la Région.

Ci-contre, le premier projet de carte présenté en plénière montre que la CdC est entièrement bleue, synonyme de zone favorable à l'éolien.

La version définitive du SRE devrait être diffusée vers juin 2012.



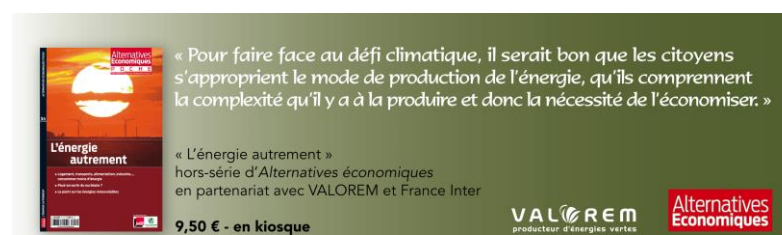
Votre contact VALOREM

Anthony ROUBIN
Chargé de projets

Tél. : 03 22 09 01 09
Mob. : 06 23 52 12 62

29 rue des Trois Cailloux
80000 AMIENS
Fax : 03.22.91.19.67

anthony.roubin@valorem-energie.com



Créée en 1994, la société VALOREM compte 130 salariés répartis dans quatre agences (Amiens, Bègles, Carcassonne et Nantes). Pionnier de l'éolien en France, VALOREM a élargi son bouquet énergétique à de nouvelles ressources durables : la méthanisation, l'énergie solaire, et les énergies marines.

La société VALOREM a pour métier, la prospection de site, les études de faisabilité, le développement et le financement de projets, l'assemblage d'éoliennes, la maîtrise d'œuvre de parcs éoliens ainsi que leur exploitation.

En 18 ans d'expérience dans les énergies renouvelables, VALOREM a réalisé :

- 7 atlas éoliens régionaux
- 175 campagnes de mesures de vent
- 612 MW de permis de construire obtenus
- 350 MW de permis de construire en instruction

Lettre d'information *Eol'Infos*
Numéro 2, mars 2012

Directeur de la publication :
Communication VALOREM

Impression : VALOREM

Contact :
www.valorem-energie.com

La lettre d'information de VALOREM

EDITO

Depuis 2008, VALOREM évalue la faisabilité d'un projet éolien sur votre territoire. L'année 2012 constitue une période charnière dans le développement de ce projet. En effet, les différentes actions menées permettront d'envisager le dépôt des demandes d'autorisations (permis de construire et demande d'autorisation d'exploiter) au cours du premier trimestre 2013.

Dans un souci de transparence, VALOREM réalisera différentes réunions de concertation autour du projet éolien tout au long de l'année.

Cet *Eol'Infos N°2* a donc pour objectif de vous informer sur notre démarche de concertation, la composition du groupe de travail et les objectifs pour cette année 2012.

SOMMAIRE

Edito	p1
La mise en place de la première réunion de concertation	p2
Les prochaines étapes du projet	p3
Le projet de Zone de Développement Eolien (ZDE)	p4
Le Schéma Régional Eolien de la Lorraine	p4

Notre méthode de concertation

VALOREM développe ses projets en concertation avec la population locale.

Cette initiative n'est pas obligatoire, mais VALOREM souhaite que le projet éolien soit développé en intégrant les attentes et inquiétudes du territoire.

Ainsi, un groupe nommé Atelier Technique de Concertation (ATC) réunit les principaux acteurs qui se manifestent autour de la question des éoliennes sur le territoire (Communautés de communes, élus, habitants, experts,...).

Des rendez-vous réguliers

L'ATC s'organise habituellement autour de 4 réunions permettant de suivre l'avancement des études tout au long du projet :

ATC 1 : mise en place du dispositif

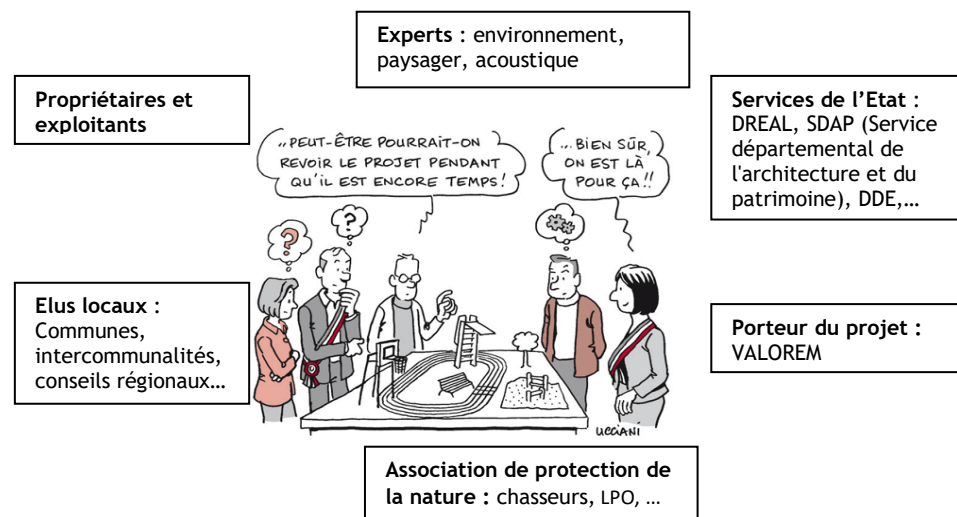
ATC 2 et ATC 3 : diagnostic partagé des enjeux naturalistes, acoustiques et paysagers (au cours de l'étude de faisabilité)

ATC 4 : élaboration des variantes d'implantation et détermination de la variante finale (en fin d'étude de faisabilité)

La mise en place de la première réunion de concertation

Un Atelier Technique de Concertation (A.T.C) est un groupe de travail le plus représentatif possible d'un territoire (élus, experts, services de l'état, associations,...) que l'on associe à la définition du projet.

Composition du groupe de travail :



Atelier Technique de Concertation n°1 :

Le premier A.T.C s'est déroulé le 10 février 2012 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Baâlon. L'ordre du jour était le suivant :

- La démarche et la constitution du groupe de travail ATC
- Les prochaines étapes du projet
- Point sur le lancement de la ZDE (Zone de Développement Eolien)
- La planification des réunions thématiques ATC pour 2012

Actions prévues avant le prochain ATC :

Il a été convenu avec les élus présents de lancer la démarche ZDE au sein de la Communauté de Commune.

Liste des participants à l'ATC 1

Jean-Pierre CORVISIER
Maire de Baâlon, Vice-président de la CdC de Stenay

Philippe DEHAND
Représentant DDT - Unité énergies, environnement, pollutions diffuses

Sylvain FALVY
Maire d'Olizy-sur-Chiers

Gilbert PRUD'HOMME
Conseiller de Stenay

Jean JACQUEMOT
Maire de Martincourt-sur-Meuse

Laurent TOKARSKI
Responsable de l'Agence VALOREM d'Amiens

Anthony ROUBIN
Chargé de projets VALOREM

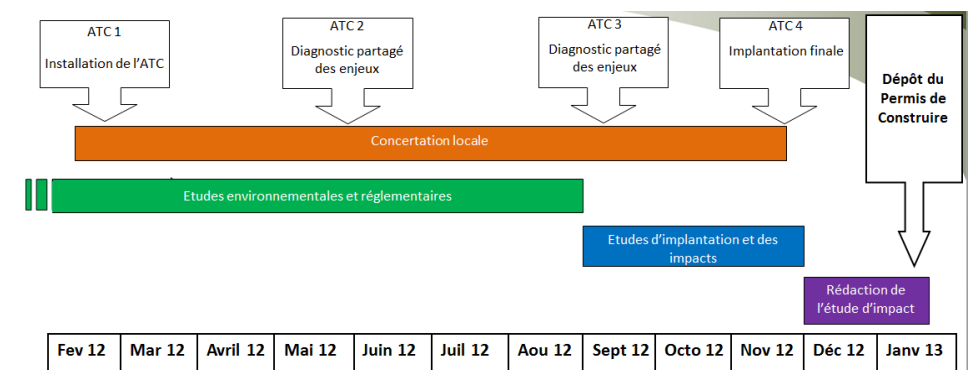
Cette liste n'est pas figée. Si vous représentez une association liée à l'environnement, la maîtrise de l'énergie... et que vous souhaitez participer aux prochaines réunions, n'hésitez pas à nous contacter.

Les prochaines étapes du projet

Les études de faisabilité sont en cours de réalisation par des bureaux d'études experts dans chaque domaine : le vent, l'environnement, le paysage, l'acoustique...

Les prochains A.T.C seront l'occasion pour chaque expert d'exposer le diagnostic des enjeux du site d'étude, à l'ensemble des participants.

Planning du projet et des réunions ATC :



Thématiques :

- Réunion ATC 2 :
 - ➔ Le dossier de ZDE
 - ➔ Les retombées fiscales
- Réunion ATC 3 :
 - ➔ L'acoustique, les accès et le raccordement, le vent, les études environnementales
- Réunion ATC 4 :
 - ➔ Synthèse des études pour la **définition de l'implantation finale : étude des impacts, photomontages, mesures compensatoires et d'accompagnement...**
 - ➔ Echange et validation des mesures compensatoires et d'accompagnement

Après chaque A.T.C, un *Eol'Info* sera distribué dans vos boîtes aux lettres.

Nous restons à votre disposition pour toute question.